

République française
COTE D'OR
Canton de POUILLY-EN-AUXOIS
Commune de CRÉANCEY
21320 CRÉANCEY
Téléphone: 03 80 90 89 28
Télécopie: 03 80 90 89 71
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° 2012-005 - Séance du 12 janvier 2012

Nombre de Conseillers
- Afférents au Conseil: 10
- En exercice: 10
- Qui ont pris part à la délibération: 9

Date de convocation: 04 janvier 2012
Date d'affichage: 12 janvier 2012

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de BEAUNE et publication ou notification du 25/02/2012

Le douze janvier deux mille douze à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Denis BERTHOUX, Maire

Etaient présents:

BERTHOUX Denis, LUCOTTE Jean-Marc, GUERIN Patrick (procuration), CHOPIN René, GIRARD François, PATRIAT Elisabeth, QUIGNARD Jean-Pierre, PAJOT Marc, CORNESSE Jean-Pierre (procuration)

Absents : DESNOYER Fabrice,

Secrétaire: CHOPIN René

Objet : AUTORISATION MANDATEMENT OPERATION INVESTISSEMENT AVANT BP

Le Conseil municipal de CREANCEY, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de régler les travaux de mise en sécurité des salles de classe par l'entreprise POULLEAU Alain.

Il est donc nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et procéder au mandatement de cette dépense à l'article C/2131 pour la somme de 3290,27 € TTC (trois mille deux cent quatre vingt dix euros et vingt sept centimes).

Conformément à l'article 15 de la loi n°88-13 du 5 janvier 1988, les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2012 lors de son adoption.

Fait, délibéré et signé en séance, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme,
Le Maire,
BERTHOUX Denis

Certifié exécutoire en application de l'article 1^{er} de la loi n° 82623 du 22 juillet 1982 et du CGCT.
Acte publié le 25 février 2012

